

**COMPTE-RENDU SOMMAIRE DE  
LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL de SAINT-BARNABE  
DU VENDREDI 16 SEPTEMBRE 2022 à 20 heures 30**

**Etaient présents :** M. LE FRANC, Mme BOUTIER, M. JOUAN, M. MAHEO, Mme BUZULIER, M. HAMON, M. DONNIO, Mme LE GALLO, Mme GAUTHIER, M. BRIAND, Mme RIBEIRO.

**Absents excusés :**  
Mme PHILIPPE donnant pouvoir à M. Michel JOUAN  
M. BOISDRON donnant pouvoir à M. Georges LE FRANC  
M. JEGLOT Franck donnant pouvoir à M. Thomas MAHEO

**Excusée :** Mme GOOSSAERT

Secrétaire de séance : Mme Véronique LE GALLO

Ouverture de la séance à 20 heures 42.

Le procès-verbal de la réunion du 18 juillet 2022 est approuvé.

### **1-AFFAIRES SCOLAIRES :**

Tout d'abord, Monsieur Le Maire fait état des effectifs de la rentrée 2022 pour chaque école. Pour l'école Mathurin Boscher l'effectif est de 46 élèves répartis en 3 classes : PS-MS-GS/ CP-CE1-CE2 / CM1-CM2 avec pour projet le cirque, le roller, la semaine du goût, cinéma, sorties culturelles, piscine. Concernant l'école Jeanne d'Arc l'effectif est de 52 élèves répartis en 2 classes : TPS-PS-MS-GS-CP / CE1-CE2-CM1-CM2 avec pour projet l'art sous toutes ses formes (musique, spectacle, dessin) / la biodiversité.

Aussi, le Conseil fixe la participation aux frais de transport à 700 € pour l'année scolaire 2022-2023 pour chaque école de St-Barnabé.

Ensuite le conseil valide le programme de travaux pour l'école Mathurin Boscher pour lequel des devis sont en cours relatifs à l'acquisition d'une structure de jeux et de mobilier, le terrassement, l'installation d'un pare ballon et d'une clôture, la fourniture d'un grillage et la rénovation des peintures extérieures pour le bâtiment. Enfin, le conseil approuve la mise en place d'un règlement intérieur le service de la garderie périscolaire située à l'école Mathurin BOSCHER.

### **2-COMMUNICATION : MISE EN PLACE DE L'APPLICATION ILLIWAP**

Le conseil valide le devis Illiwap à hauteur de 891,00 € HT / an pour un engagement de 3 ans. Cette application permettra de communiquer en temps réel avec la population.

### **3-PERSONNEL**

Le Conseil décide de recourir au contrat d'apprentissage pour Monsieur Gwendal LEMERCIER du 01/09/2022 au 31/08/2023 pour la préparation en 1 an du Brevet Professionnel Agricole Travaux des Aménagements Paysagers au CFA de Merdrignac.

Aussi, Le Conseil décide d'adhérer à la convention de participation pour le risque « Prévoyance » conclue entre le Centre de Gestion 22 et Territoria Mutuelle, à effet du 1er janvier 2023 et d'accorder sa participation financière aux fonctionnaires titulaires et stagiaires ainsi qu'aux agents contractuels de droit public et de droit privé de la collectivité en activité ayant adhéré au contrat attaché à la convention de participation portant sur le risque «Prévoyance ». Le niveau de participation financière de la collectivité sera de 12 € brut, par agent, par mois, à la couverture de la cotisation assurée par chaque agent qui aura adhéré au contrat découlant de la convention de participation et de la convention d'adhésion signées par l'autorité territoriale, étant précisé que la participation est désormais attachée à la convention de participation et ne peut plus être versée dans le cas de contrats individuels souscrits auprès de prestataires labellisés.

#### **4-AMENAGEMENTS DE SECURITE RUES J.JAURES ET P.ROUXEL : RESULTAT DE LA CONSULTATION**

Le conseil décide de retenir la proposition de l'entreprise COLAS pour un montant de 26 668,04 € HT.

#### **5-AMENAGEMENT RUE MENDES FRANCE : CHOIX DU MAITRE D'ŒUVRE**

Le conseil décide de retenir la proposition du Cabinet TECAM pour un montant de 23 100,00 € HT.

#### **6-PROGRAMME VOIRIE : BON DE COMMANDE N°2**

Le Conseil valide le programme de travaux de voirie pour bon de commande n°2 estimé par le Cabinet SAFEGE à hauteur de 50 000 € HT pour les voies de Coëtmeur 3, Impasse du chêne vert, et Blanlin.

#### **7-FLEURISSEMENT : PRIX 2022**

Le Conseil adopte les prix suivants pour le concours de maisons fleuries avec aussi la remise de plantes aux 1ers de chaque catégorie :

- 1er de chaque catégorie : bon d'achat de 20 € - Commerces St Barnabé + 40 € Magasin Vert Loudéac
- 2nd de chaque catégorie : bon d'achat 20 € - Commerces St Barnabé + 30 € Magasin Vert Loudéac
- 3ème et suivants de chaque catégorie : bon d'achat 20 € - Commerces St Barnabé + 20 € Magasin Vert Loudéac

La date de remise des prix est fixée au 14 octobre à 19h à la Mairie.

#### **8-SYNDICAT DU LIE : RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE-ANNEE 2021**

Le Conseil approuve le rapport annuel pour 2021 du service public de l'eau potable établi par le Syndicat du Lié.

#### **9-DROIT DE PREEMPTION**

Le Conseil municipal ne fait pas valoir son droit de préemption urbain le terrain bâti situé 12 Rue Pierre ROUXEL, cadastré AD numéro 111, pour une contenance de 0 ha 12 a 00 ca ; le terrain bâti situé Rue des Lilas, cadastré AD, numéro 59, pour une surface de 532 m2 ; le terrain bâti situé Rue des Lilas, cadastré AD, numéro 68, pour une surface de 95 m2.

#### **10-INFORMATIONS DIVERSES**

-Lotissement de l'Hermine : visite sur place avec le Cabinet NICOLAS le vendredi 23 septembre à 19h30.

-Pont de Trohelleuc :

Réunion du 14/09/2022 : le Cabinet CETIA va proposer une offre de prix pour la Maîtrise d'œuvre. L'APS devra être rédigé avant la fin novembre afin de solliciter la DETR. Une convention de participation financière va être établie entre la ville de Loudéac et la commune.

-30/09/2022 : animation Loudéac Communauté-parking salle polyvalente : passage de la caravane FULENN.

Clôture de la séance : 22 heures 56.

Vu pour être affiché à la porte de la Mairie le 24 septembre 2022.

A Saint-Barnabé, le 23 septembre 2022.

La Secrétaire de séance,  
Mme Véronique LE GALLO

Le Maire,  
Georges LE FRANC